



S^{te} Marguerite de Pomichet, le 15 juillet 2019

Chers amis, chères amies de PROSIMAR,

L'Assemblée Générale de notre Association se tiendra le :

Vendredi 9 août 2019 à 10 heures

Pour faciliter l'accès, venez élarger dès 9h30

Espace Camille Flammarion, Salle des Evens

(entrée par la porte « MAIRIE », à gauche)

5 Bd de la République - PORNICHET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- 1) **Accueil des adhérents et des personnalités invitées**
- 2) **Conférence: « Valorisation des sédiments de dragage » par J.-C. Ménard (ELV)**
- 3) **Rapport d'activités 2018-2019**
- 4) **Restitution des réponses au questionnaire PROSIMAR**
- 5) **Rapport financier (Avoir. Compte de résultat. Cotisations)**
- 6) **Vote des résolutions et élection de membres au Conseil d'Administration**
- 7) **Intervention de M. le Maire**
- 8) **Dialogue avec les adhérents**

A la suite de cette Assemblée Générale, rencontre autour d'un cocktail - verre de l'amitié.

Cette année, nous comptons encore sur votre présence très nombreuse, et, si malgré tout, vous ne pouvez assister à cette Assemblée Générale, veuillez nous retourner le pouvoir ci-joint.

Appel à candidatures :

Notre Conseil d'Administration a un urgent besoin de renouvellement, de rajeunissement, et aussi, selon l'air du temps, de féminisation. Normalement, le CA se réunit une fois par trimestre : n'hésitez pas à nous rejoindre....

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Cher(e) Ami(e), en nos sentiments dévoués et amicaux

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président : Alain Doré

Projet de résolutions

Résolution n°1:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité 2018-2019 présenté par le Conseil d'Administration.

Résolution n°2:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2018, et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion

Résolution n°3:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des cotisations 2020 comme suit:

Cotisation simple:	18 €	Cotisation couple / famille:	24 €
Cotisation soutien:	45 €	Cotisation Personne Morale:	33 €

Résolution n°4:

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de.....
membre du Conseil d'Administration ; son mandat prendra fin à l'issue de l'AG
statuant sur l'exercice 2023.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale Ordinaire élit membre du Conseil
d'Administration ; son mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2023.



Assemblée Générale de PROSIMAR

Espace Camille Flammarion, Salle des Evens 5 Bd de la République - PORNICHET

POUVOIR

Je soussigné donne pouvoir de me représenter lors de
l'Assemblée Générale Ordinaire de PROSIMAR du 9 août 2019

à M.....[1] [2]

Fait à :le.....2019.

mention manuscrite « Bon pour pouvoir » et signature :

[1] à remettre au bénéficiaire du pouvoir,

[2] Pouvoir en blanc à faire parvenir avant le 7 août 2018 à PROSIMAR :

- Par courrier : Espace Camille Flammarion, 5 avenue de la République, 44380 PORNICHET
- Ou par e-mail (courriel) à : secretaire@prosimar.org



Acte de candidature au Conseil d'Administration

A retourner à PROSIMAR :
Espace Camille Flammarion
5, Avenue de la République 44380 PORNICHET
Ou par e-mail à info@prosimar.org

Avant le mercredi 7 août 2019

Article 5 des statuts : ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un conseil de 20 membres, quel que soit l'effectif global. Ils sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et choisis parmi les membres actifs de l'Association. La durée du mandat est de 5 ans, et renouvelable. Le conseil est renouvelé par cinquième tous les ans. L'âge minimum requis pour exercer les fonctions d'administrateur est de 16 ans. Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 80 ans ne doit pas excéder le quart des administrateurs. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil procède à son remplacement à titre provisoire, jusqu'à son remplacement à titre définitif par la prochaine Assemblée Générale, pour la durée du mandat de celui qu'il remplace.

Tout membre du Conseil qui dans l'année, et sauf cas de force majeure, n'aura pas assisté au moins à la moitié des séances du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sera considéré comme démissionnaire. »

NOM.....Prénom.....

Année de naissance : _ _ _ _ Profession.....

Adresse à PORNICHET.....

..... Tél.

Adresse HORS SAISON.....

..... Tél.

adresse courriel (e-mail)@.....

Je présente ma candidature à l'élection au Conseil d'Administration de PROSIMAR, et je précise être plus particulièrement intéressé à contribuer dans les domaines suivants :

1.
2.
3.

Date.....

SIGNATURE.....

Rapport d'activités 2018-2019

1 – 2018/2019: PROSIMAR s'implique dans la lutte contre les chenilles processionnaires du pin.

Face à la recrudescence observée des nids de chenilles processionnaires dans nos pins, PROSIMAR s'est engagée en 2014 en distribuant gratuitement à ses adhérents 150 nichoirs à mésanges, puis en 2016/2017, en proposant 50 pièges à phéromones à ses adhérents au prix coûtant de 20€. En 2018, et également en 2019, PROSIMAR a proposé gratuitement des recharges à ceux qui s'étaient équipés de pièges à phéromones. Malheureusement, peu de ceux-ci sont venus les chercher.

La recrudescence de chenilles processionnaires observée cette année montre que ces moyens sont totalement insuffisants.

L'objectif n'est pas d'éradiquer les chenilles, mais de limiter leur prolifération afin de diminuer les risques sanitaires et les dégâts aux arbres et peuplements forestiers.

Après avoir écrit aux maires de St Nazaire, Pornichet et La Baule en mars 2017 pour leur demander de déclencher une opération d'épandage, en faisant une demande commune dérogatoire au préfet, deux mois avant l'opération, comme prévu dans les textes, nous avons rencontré en 2018 les adjoints à l'Environnement de La Baule et de Pornichet. Notre AG d'août 2018 a voté une résolution confirmant cette demande de traitement collectif, qui a été adressée au maire de Pornichet. Les municipalités de La Baule, Pornichet et St Nazaire ont refusé cette solution et continuent à privilégier le traitement individuel avec Polleniz, accompagné d'une aide financière municipale.

Rappelons aussi les dégâts des frelons asiatiques, inscrits sur la liste des 37 espèces exotiques envahissantes préoccupantes de l'Europe, et l'obligation de la destruction des nids et essaims par les autorités conformément au décret n° 2017-595 du 21 avril 2017, mais il semblerait que ce ne soit pas appliqué en Loire-Atlantique, faute d'un arrêté préfectoral.

2 - la sécurité routière et le stationnement,

Plusieurs actions correctives ont été menées par les services de la mairie, qui se traduisent par une extension des zones 30 km/h à Ste Marguerite, et le réaménagement des zones de stationnement, excluant le stationnement à cheval sur les trottoirs.

Ralentir l'entrée/sortie de ville des Jaunais est une demande depuis des années, car cette zone se situe au creux de deux descentes en ligne droite : les bonnes relations entre Pornichet et Saint Nazaire devraient pourtant faciliter les choses.

Les travaux avenue de Rangrais sont poursuivis

Il reste encore un gros travail à réaliser pour mettre la circulation en accord avec les exigences réglementaires (*Loi 2005-102 du 11 février 2005 : accessibilité de la voie publique aux personnes handicapées et par extension aux familles avec voitures d'enfants et poussettes*) ou les pratiques modernes de circulations douces...

3 - avenues du « lotissement Mercier » ; avenues de la Lande de Cavaro :

Ces avenues privées étant ouvertes au public (et théoriquement interdites à la circulation automobile sauf riverains), les principales ornières ont été effectivement rebouchées par les services municipaux début 2018, et aussi en 2019. Un consensus est de leur garder leur caractère champêtre pour les promeneurs...

Des travaux ont été faits avenue de la Couronne, à l'entrée de la Lande de Cavaro.

5 - Suivi de l'urbanisme, des permis de construire...

La **modification alléguée** du PLU visant à supprimer ou réduire des espaces boisés classés EBC nous a conduits à porter un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes, avec l'Association de Bonne Source et plusieurs riverains de l'avenue des Evens. L'affaire est en cours.

Autant que possible, PROSIMAR surveille l'affichage des permis de construire et répond toujours aux sollicitations de ceux qui subissent le voisinage d'un projet éventuellement inadapté, ou des désordres locaux. Citons en 2018-2019 :

- Avenue de Damas, Avenue des Pins, Camping Bel Air, Avenue du Littoral, Avenue des Gentianes, Ile Pré – zone 4 PA, Ker Goadic, Avenue de la Pépinière, Division avenue de la Pépinière, Avenue des Camélias, Plage de Ste Marguerite, Club Poseidon, Camping des Lorienttes, avenue des Lorienttes, Lotissement Priminvest, avenue des Lorienttes, Avenue Villès Chevissens / Mimosas, Avenue des Bleuets (terrain à l'abandon)...
- Etc....

6 - PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plusieurs membres du Conseil d'Administration ont participé aux réunions d'information de la CARENE sur le PLUi.

Un échange de courrier a eu lieu pour être associé au travail de préparation, en lien avec le Maire de PORNICHET. Une réunion s'est déroulée le 25/09/2018 avec la CARENE (M. Michelot et Mme Quelar, M. Beaurepaire et Mme Corneau) et PROSIMAR (MM Marguet et Le Bail) : Mme Quelar refusant de fournir à PROSIMAR les documents demandés, malgré son agrément d'association d'usagers, il a été convenu que PROSIMAR enverrait une contribution a priori. Ceci a été fait par courrier en date du 10 décembre 2018, comprenant une note PROSIMAR de 6 pages, à laquelle fut jointe une note de l'Association de Bonne Source (2 pages) et de l'APSVP (1 page).

Sans réponse de la CARENE en janvier 2019, PROSIMAR a adressé une demande à la CADA (**Commission d'Accès aux Documents Administratifs**) le 4 février 2019, qui a répondu par e-mail par l'avis n° 20190762 du 04 juillet 2019. Entre temps, le 30 avril 2019, la CARENE a arrêté les projets de PCAET, PDU et PLUi, dont le bilan de concertation...

La CARENE nous a envoyé le 10 mai un CDrom comprenant les documents arrêtés par le Conseil Communautaire. Ces documents ont également été mis en ligne sur :

<https://www.agglo-carene.fr/lagglomeration/nos-competences/le-plan-climat-air-energie-territorial-7340>

<https://www.agglo-carene.fr/lagglomeration/nos-competences/le-plan-de-deplacements-urbains-13357>

<http://plui-agglo-carene.fr/telechargements/>

Le PLUi fera l'objet d'une Enquête Publique du 20 août au 23 septembre 2019. D'ici là, et au cours de notre AG, nous vous ferons part de nos premières observations.

7 - L'AVAP de PORNICHET

PROSIMAR est l'un des représentants associatifs dans la commission locale qui a vocation à faire un bilan annuel de l'AVAP. Elle s'est réunie pour la 1^{er} fois début juin 2016. La 2^{er} réunion a eu lieu le 4 juin 2019... un suivi plus régulier est souhaité.

8 - des contacts étroits avec les autres associations environnementales

PROSIMAR, confrontée à un environnement beaucoup plus large que la Commune de Pornichet, est adhérente à la Fédération Presqu'île Environnement, membre de l'Association Protection de l'Environnement de la Baie (APEB) et entretient des relations directes avec les deux autres associations de Pornichet (APSVP et Bonne Source) ainsi que l'association ELV Estuaires Loire Vilaine, le GRSB de La Baule et l'ASPEN du Pouliguen.

9- Forum des Associations de Pornichet

PROSIMAR a participé au Forum des associations de Pornichet le 8 septembre 2018, sur un stand commun avec Bonne Source et APSVP.

10- Eoliennes : Recours juridiques.

Vous avez été tenus au courant des différents recours portés par les associations du Collectif Défense de la Mer DLM, auprès du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel de Nantes, puis du Conseil d'Etat.

Le tribunal administratif et la Cour Administrative d'Appel de Nantes avaient dénié à nos associations l'intérêt à agir : Le Conseil d'Etat a corrigé ce point de vue en cassant leurs arrêts, et en affirmant l'intérêt à agir des associations littorales PROSIMAR et GRSB. Mais entre les deux audiences du 13 février et du 20 mai, le Conseil d'Etat ayant décidé de juger l'affaire au fond, la rapporteure publique a fait une volte-face inexplicable qui a conduit le CE à casser effectivement l'arrêt, mais à valider la procédure autorisant l'exploitation, donc la réalisation, de l'installation de 80 éoliennes sur le Banc de Guérande. Le choix de la localisation sur le Banc de Guérande a été complètement gommé de la décision du CE ! De nombreuses incohérences demeurent, au premier rang desquelles la différence de prix entre les 6 projets initiaux de St Nazaire, Noirmoutier, St Brieuc, Courseulles, Fécamp, Dieppe (~150€/MWh) et le dernier projet attribué Dunkerque (45€/MWh). Le Collectif DLM suit cette affaire avec les autres sites français de projets éoliens en mer, les initiatives des pêcheurs, et participe à la plainte du Collectif "PULSE" auprès de la Commission européenne, fondée notamment sur l'illégalité des tarifs d'achat de l'électricité produite par les éoliennes du fait des aides d'Etat non autorisées.

11- bulletins et réunions

En 2018, PROSIMAR n'a pas diffusé de bulletin, mais a envoyé un dossier pour l'Assemblée Générale d'Août 2018.. Le bulletin n°17 a été diffusé en janvier 2019.

Notre Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois en 2018. En 2019, il s'est réuni deux fois, et a été complété par deux réunions du Bureau.

12- Entretien avec Mr le Maire

A notre demande, Mr le Maire entouré de quelques adjoints, nous a reçus le 24 Avril 2018. Ont été abordés les points suivants :

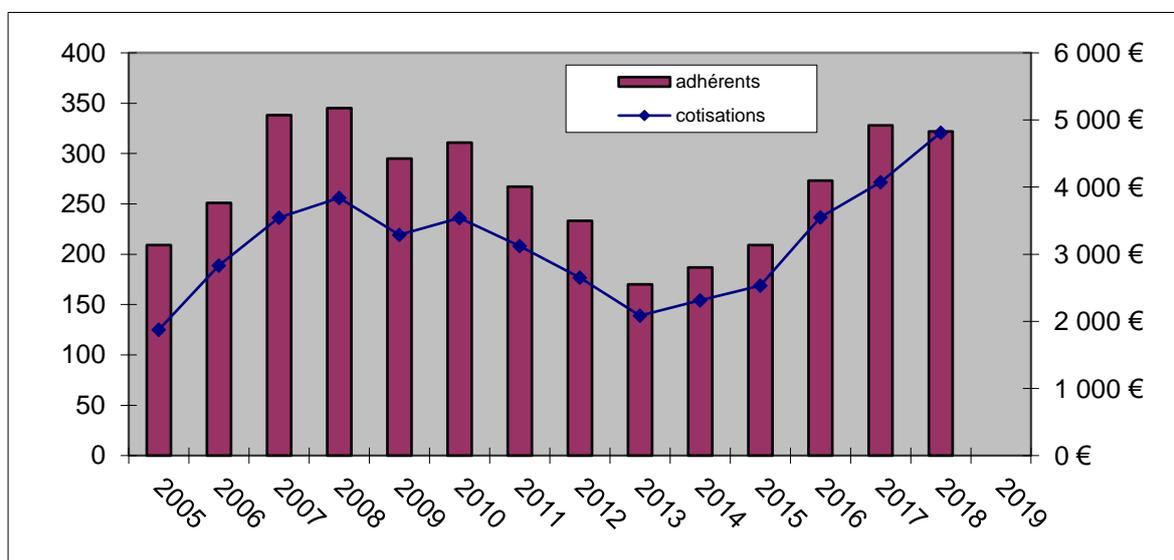
- Lutte contre les chenilles processionnaires : le maire nous informe qu'il a contacté ses collègues de St NAZAIRE et La BAULE pour connaître leur position sur un épandage par hélicoptère. La ville de St NAZAIRE serait d'accord mais il reste à financer cette opération (environ 40 000 € par passage, 2 passages jugés indispensables)

- AVAP : relance pour la réunion annuelle de la commission, qui n'a pas eu lieu en 2017. Mr le Maire s'engage pour une réunion à la rentrée de Septembre 2018.
- La proposition d'aménagement du Bd de l'Océan, présentée lors du Forum des Associations, et lors d'un précédent bulletin, ne peut faire l'objet d'un projet à court terme de la Municipalité en fonction des investissements déjà réalisés sur Ste Marguerite.
- Nous avons exprimé notre satisfaction sur les améliorations liées à la circulation et à la sécurité, avec quelques réserves sur les places de stationnement près de la pharmacie (trop près du mur), sur l'interdiction de tourner à gauche Chênes Verts/Cavaro, et enfin sur le stationnement du Bd de l'Océan (proposition en épi non retenue)
- Nous avons rappelé au Maire pourquoi un recours a été déposé contre la révision allégée qui supprime des espaces boisés classés.
- L'entretien s'est terminé par l'invitation à Mr le Maire pour notre Assemblée Générale 2018.

Un nouvel entretien est prévu le 16 juillet 2019.

SITUATION FINANCIERE :

	31/12/2018	01/01/2018
Compte courant CA	3 163,75	2 280,08
Livret	26 252,29	26 056,87
Disponible:	29 416,04	28 336,95
Evolution	1 079,09	
à encaisser(+) / débiter(-) en 2019	266,00	
Transferts exercices antérieurs	-922,00	2017: 1256€ en remboursement recours de 2017; 216€ champagne AG 2017; 118 perçu en 2017 pour 2018
payé(+)/perçu(-) d'avance sur exercice suivant	-120,00	120€ perçu en 2018 pour 2019;
Corrections	-776,00	
Avoir	28 640,04	
résultat	303,09	



	<i>Exercice 2018</i>	<i>Exercice 2017</i>
RECETTES :	5 027,42	4 295,46
Cotisations	4 812,00	4 160,00
Produits financiers	195,42	135,46
Autres recettes	20,00	
DEPENSES :	4 724,33	8 609,11
Frais de Bureau et Secrétariat	1 638,10	1 901,12
Frais bancaires	0,00	34,74
Internet	76,44	76,44
Assurances	95,57	67,53
Contencieux judiciaire (urbanisme TA)	1 350,00	
Contencieux judiciaire (éoliennes TA)		3 202,50
Contencieux judiciaire (éoliennes CE)	510,00	2 400,00
Plainte européenne (éoliennes)	484,00	327,00
Frais d'AG et événements	202,80	284,00
Dépenses exceptionnelles (obsèques)	50,00	0,00
Fournitures diverses (nichoirs, ...)	257,42	255,78
Cotisations FPE/ELV	60,00	60,00
RESULTAT	303,09	-4 313,65

